PÔLE MÉTROPOLITAIN

Étude sur le changement de destination des anciens bâtiments agricoles



Ancienne grange transformée en habitation – lieu-dit Keranroy, commune d'Hanvec



Rappel des grands axes du PADD

- Les objectifs majeurs du PADD
 - Renforcer les centralités des communes,
 - ✓ Concilier la préservation du foncier agricole avec le développement de l'habitat et de l'économie,
 - ✓ Préserver les paysages et les milieux agricoles.





Faut-il autoriser le changement de destination ? Si oui, dans quelles conditions ?

- 1. La notion de changement de destination,
- 2. Analyse de ces bâtiments à l'échelle du Pays de Brest,
 - a) Choix de différentes communes tests et réalisation d'inventaires du bâti rural,
 - b) Les critères d'analyse,
- 3. Propositions d'adaptations aux dispositions actuelles du SCoT,
 - a) Précision de la notion d'impact sur les activités agricoles,
 - b) Précision de la notion de valeur architecturale et patrimoniale.





La notion de changement de destination

- La position du SCoT actuel
 - ✓ Le SCoT actuel interdit le changement de destination d'un bâtiment agricole vers une fonction d'habitation,
 - « La réaffectation pour l'habitat de tiers n'est pas autorisée » (p 35 du DOG),
 - ✓ Les anciennes habitations, même non-occupées, peuvent cependant être rénovées,
 - « Les habitations ayant existé, en état d'habitabilité, pourront faire l'objet d'une rénovation »,
 - ✓ Le changement de destination est possible dans le cadre d'une diversification de l'activité agricole, si le bâti présente un intérêt patrimonial,
 - Création de gîtes, résidences hôtelières (accueil à la ferme), etc...
 - ✓ La réaffectation de bâtiments désaffectés à d'autres activités économiques est également possible,
 - « Il peut y avoir réaffectation de bâtiments désaffectés à d'autres activités économiques compatibles avec l'environnement existant, hors installations classées, si ces activités ne portent pas atteinte à la préservation des sols agricoles et forestiers. »





La notion de changement de destination

- Définition du changement de destination
 - ✓ Le changement de destination consiste à modifier la fonction pour laquelle un bâtiment a été pensé, conçu et édifié.
 - ✓ La notion de destination renvoie à l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme, définissant 5 destinations officielles, contre 9 auparavant :

Avant:

- ✓ Exploitation agricole et forestière,
- ✓ Habitation,
- ✓ Résidence hôtelière,
- ✓ Bureaux,
- ✓ Commerces,
- ✓ Artisanat,
- ✓ Industrie,
- ✓ Entrepôts,
- ✓ Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Aujourd'hui:

- ✓ Exploitation agricole et forestière,
- ✓ Habitation,
- √ Commerce et activité de service,
- ✓ Équipement d'intérêt collectif et service public,
- ✓ Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires.



La notion de changement de destination

- Définition de la destination d'un bâtiment agricole
 - ✓ Tout bâtiment servant à une activité correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal est réputé d'une destination agricole,
 - ✓ La destination d'un bien n'est pas liée à la situation de l'exploitant. Un bâtiment agricole conserve donc sa vocation agricole même s'il n'est plus exploité.
 - ✓ Pour les bâtiments antérieurs à 1970, l'usage actuel définit la destination du bien
 - Un ancien logis paysan (mêlant habitation et bâtiment d'exploitation type logis mixte) n'étant plus habité depuis longtemps devient souvent à part entière un bâtiment agricole.



Exemple de logis mixte – lieu-dit Daoubors, Commune de Landévennec



La notion de changement de destination

- Procédure du changement de destination d'un bâtiment agricole depuis la loi ALUR (2014)
 - ✓ Il est possible aussi bien en zone agricole (A), qu'en zone naturelle (N),
 - ✓ La pièce graphique du document d'urbanisme doit indiquer la totalité des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination,
 - ✓ Le changement de destination ne doit pas impacter les exploitations agricoles alentours ni les qualités paysagères du site,
 - Disparition du critère d'intérêt architectural ou patrimonial présent dans la loi « urbanisme et habitat » (2003),
 - ✓ Il faut obtenir, pour tout projet de changement de destination d'un bâtiment agricole, un avis conforme de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en zone A, ou un avis conforme de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), en zone N.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Analyse de ces bâtiments à l'échelle du Pays de Brest

- Méthode d'analyse
 - √ Nécessité d'obtenir une vision objective de la réalité du territoire
 - ✓ Sélection de « communes tests » représentatives,
 - Échantillons choisis dans chaque intercommunalité du Pays de Brest,
 - Prenant en compte les différentes zones de production agricoles identifiées par le cabinet « Blezat Consulting ».
 - √ 11 communes analysées 467 hameaux visités, rencontres avec de nombreux acteurs

√ 2 350 bâtiments recensés.

Localisation des communes tests

Continuée les

Zours agricoles Brandes

Zours since affantes intrades

Zours since affantes intrades

Nombres de hiermanes inventoriés par commone test

Nombres de hiermanes inventoriés par commone test

La Congest

Augustion

La Manueros

Li Gelts Paper de Breut, ADY UNIX, Cobinert Monor Dismudding Indistribution: 2019

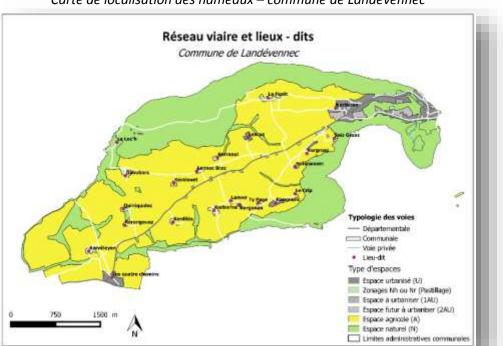
Représentation des communes tests de l'étude

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Analyse de ces bâtiments à l'échelle du Pays de Brest

- Méthodologie de terrain
 - ✓ Rencontre avec un élu de la commune inventoriée,
 - ✓ Visite systématique de tous les hameaux,
 - ✓ Repérage et analyse des anciens bâtiments agricoles.

Carte de localisation des hameaux – commune de Landévennec



Exemple de fiche d'identification des anciens bâtiments agricoles

Limit Padresse	TRANSFORMA	ENT DE DESTINATION POUR UNE	
	1000 TO ALBERT		
Parcelle cadastrale consumée			_
	Access to the second	orná sud regiónis our lu plan cadactral print par la m	_
Superficie du bâtiquest	Lingueur	et Largeur: et Superficie	N
Localitation	Dars in marris	e hills on an harmon:	F
	Six pentirula du l	de	
	Déteché de la construction principale		
Typologie architecturale	Analesses siéches, granges agittales		
	Differentiament is un-failt de comparé (invenoir, maisser de évaling).		
	SHI PERMIT		1
Matériaus	Mute an pierres	Sconicita Erchina	Г
	Tolker	ormes Take false Dopeton	Γ
Destination actuelle	Agricola		+
	Sicotage		
	Industries		
	Advance		
Etat de conservation	Sun dut Moyen		
	Equardial das cura podeura seulement		
Desserte par les réseaux (EDF, eau potable, voirie)	Syfficials A rectional		
	Proposition to read our or assessment individual		
	Stat dans in copy of one exploitation agricults on auticité		₽
Proximité d'un siège d'expéritation	A plus de 50 m de hod followert aproofs en activité.		
		to but failteard agreeds or article	+
	Hart gave hartists		
Protestion environmentale	Danz una zona humida		
	Visus pikinilitre de protectur		
	Clare on parmette de protection (précious tequel)		



Les critères d'analyse

- Critères factuels, la loi :
 - √ L'impact sur l'activité agricole,
 - ✓ L'état du bâti (la loi interdisant de rénover une ruine)

- La demande locale :
 - La valeur patrimoniale des constructions,
 - ✓ Le potentiel du bâti (vis-à-vis du terrain, accès à la route, possibilité de réaliser un assainissement individuel, etc.),
 - Ne pas créer de contraintes supplémentaires à l'installation ou au développement des énergies renouvelables.



Les critères d'analyse

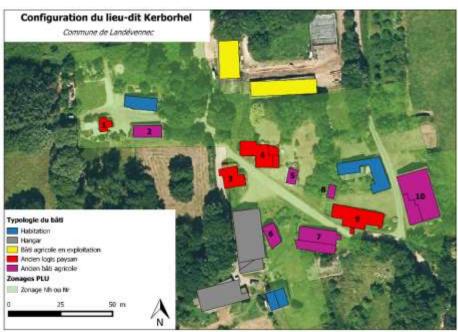
- Impacts potentiels sur l'agriculture
 - 1. Contraintes physiques à l'encontre des exploitations,
 - 2. Réduction des surfaces d'épandage,
 - 3. Conflits d'usage,
 - 4. Augmentation de la valeur foncière.

Les critères d'analyse : impacts sur l'activité agricole

- Contraintes physiques à l'encontre d'une exploitation
 - ✓ Remise en question de la viabilité d'une exploitation,
 - ✓ Problème de fonctionnalité de l'exploitation,
 - ✓ Difficulté d'extension ou d'installation du fait des distances de réciprocité.

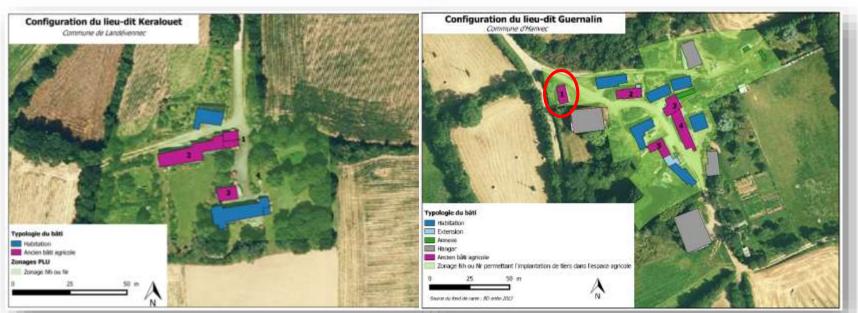
Exemple du lieu-dit Kerborhel, commune de Landévennec





Les critères d'analyse : impacts sur l'activité agricole

- L'impact sur les périmètres d'épandage
 - Calcul par zones tampons des impacts sur l'épandage,
 - ✓ Détermination d'un seuil au-delà duquel la surface interdite à l'épandage du fait d'un changement de destination rend ce changement trop préjudiciable à l'activité agricole,
 - ✓ Sur le terrain, 83% des anciens bâtiments agricoles sont ceinturés par des habitations plus récentes, rendant cet impact mineur (- de 200 m² de surfaces concernées dans le cas d'un épandage classique (distance de réciprocité = 100 m)).



Exemple de 2 configurations opposées – faible et fort impact sur les plans locaux d'épandage



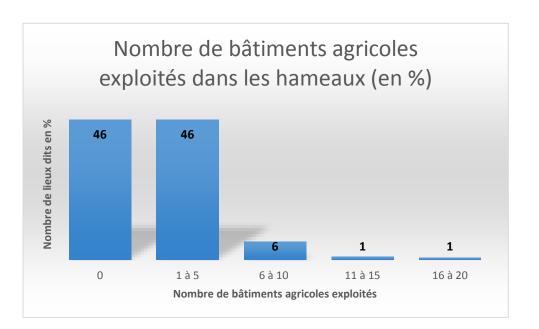
- Conflits d'usages
 - ✓ Exemples multiples recueillis sur le terrain :
 - Plaintes contre le bruit des engins agricoles,
 - Nuisances dues aux odeurs,
 - Boue sur les routes,
 - Problème d'accès aux terres cultivées,
 - Non-respect présumé des distances de réciprocité concernant l'épandage,
 - Questions autour du rejet de déjections animales ou de produits phytosanitaires, etc...

Les critères d'analyse : impacts sur l'activité agricole

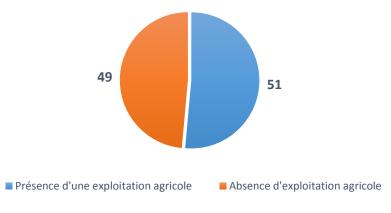
- Augmentation de la valeur foncière
 - ✓ Risque de forte augmentation de la valeur foncière suite à la possibilité d'un changement de destination
 - Arrivée de tiers à proximité d'un espace de production,
 - Difficulté financière à l'installation pour un nouvel exploitant.
 - ✓ Pose la question de la transmission des outils de production
 - Aujourd'hui, ¼ des agriculteurs partant en retraite déposent un dossier de transmission de l'outil,
 - 2 fois plus de demandes à l'installation que d'offres proposées par la chambre d'agriculture.

Les critères d'analyse : impacts sur l'activité agricole

- Éléments statistiques
 - ✓ 54 % des lieux dits contiennent au moins un bâtiment agricole en situation d'exploitation,
 - √ 51 % des anciens bâtiments agricoles sont situés dans un lieu-dit comprenant une activité agricole.



Ancien bâtiment situé dans un lieu-dit contenant une activité agricole (en %)





Les critères d'analyse : l'état du bâti

- Définition de l'état de ruine
 - ✓ La loi interdit de rénover un bâtiment ne pouvant être caractérisé de « construction existante »,
 - Un bâtiment peut être caractérisé de construction existante dès lors qu'il conserve « l'essentiel des murs porteurs » (article L 111-23 du code de l'urbanisme),
 - La jurisprudence tend à considérer la notion « d'essentiel des murs porteurs » comme la présence d'au moins 3 murs porteurs intacts,
 - ✓ Proposition : déclarer comme ruine un bâtiment présentant moins de 3 murs porteurs entiers.

Grange étable en bon état – lieu-dit Coat Ogan, commune de Guilers Grange dans un état moyen, lieudit Kéronézou, commune d'Hanvec

Duo de soues à cochons en ruine, lieudit Kervavic, commune de Plouquin

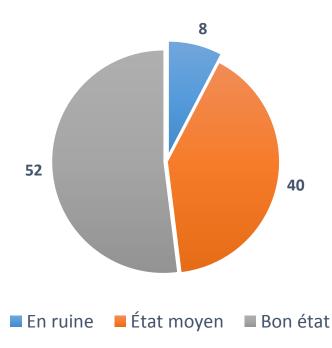




Les critères d'analyse : l'état du bâti

- Éléments statistiques
 - ✓ 48 % des bâtiments inventoriés sont soit en ruine soit présentent des signes de fragilité évidents (effondrement partiel, fissures, absence de toiture, etc.).

État actuel du bâti (en %)





Les critères d'analyse : la valeur architecturale

- La valeur architecturale des anciens bâtiments agricoles
 - ✓ Il n'existe pas de définition légale de la valeur patrimoniale d'une construction,
 - ✓ Un travail de recherche collectif (avec le CAUE, le PNRA, Mr Daniel Le Couédic et de nombreux documents bibliographiques) nous permet de proposer une classification regroupant l'ensemble des bâtiments en 5 catégories patrimoniales :
 - Les bâtiments et dépendances dits « nobles », issus de l'ancienne aristocratie, bourgeoisie,
 - Les constructions typiques d'une façon de vivre où d'habiter (anciens logis paysans principalement),
 - Les ensembles bâtis témoignant d'une organisation spécifique du monde rural (typologies spécifiques de corps de ferme),
 - Les bâtiments isolés présentant des caractéristiques rares (dimensions, particularités architecturales, etc.),

Les autres :

Les bâtiments isolés, transformés et/ou en ruine, qui ne présentent pas d'intérêt spécifique.

PÔLE MÉTROPOLITAIN



Les critères d'analyse : la valeur architecturale

Illustration d'un bâtiment noble



Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 291 m² Typologie : écurie

Fonction actuelle: bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 1 - dépendance d'un ensemble seigneurial

Intérêt pour le changement de destination : non - présence d'une exploitation agricole dans le hameau



PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les critères d'analyse : la valeur architecturale

Illustrations des constructions typiques d'une façon de vivre ou d'habiter



Exemple de maison à avancée (à Apotheis), lieu-dit Kergaër, commune d'Hanvec

Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 41 m³ Typologie : Ancien logis.

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale: forte (bătiment bien conservé)

Exemple de logis mixte sur dépendance ou « ensemble habitation / exploitation », lieu-dit Kernanvel, commune d'Hanvec



Fiche d'identité du băti :

Superficie: 143 m³

Typologie: Ancien logis mixte et sa crèche attenante.

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

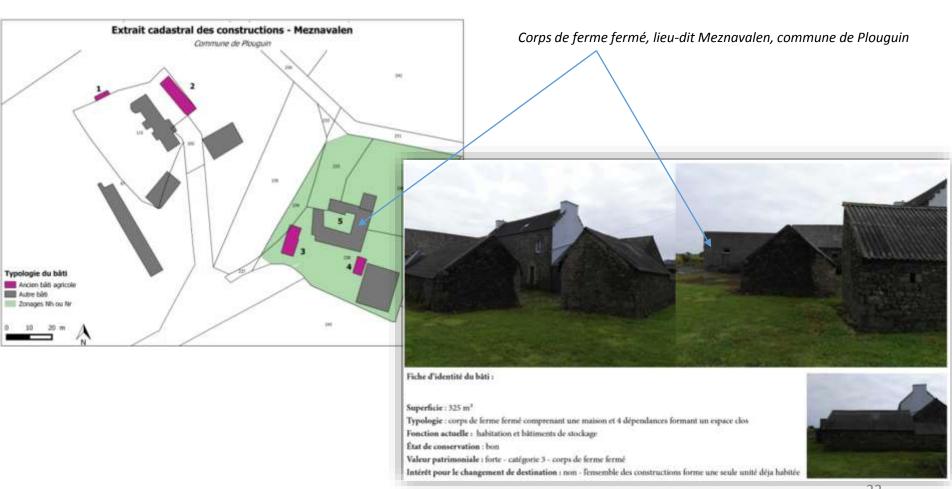
État de conservation : moyen

Valeur patrimoniale : forte (typologie rare aujourd'hui)

PÔLE MÉTROPOLITAIN



Illustrations des ensembles bâtis témoignant d'une spécificité du monde rural



PÔLE MÉTROPOLITAIN



Les critères d'analyse : la valeur architecturale

Illustrations du bâti isolé présentant des caractéristiques rares



Exemples de modèles évolués de granges étables, à gauche lieu-dit Coat Carrec, en bas, lieu-dit Treuzeulom, commune d'Argol

Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 206 m2 Typologie : grange étable

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 4 - modèle évolué de la grange étable

Intérêt pour le changement de destination : oui



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 175 m² Typologie : grange étable

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale: forte - catégorie 4 - grange étable d'une forme peu commune

Intérêt pour le changement de destination : non - présence d'une exploitation agricole dans le hameau

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les critères d'analyse : la valeur architecturale

Illustrations du bâti isolé, transformé et/ou en ruine, ne présentant pas d'intérêt patrimonial spécifique



À gauche, grange fortement modifiée (lieu-dit Keloaguen, commune de Plouguin). En bas à gauche, crèche en ruine, lieu-dit Kernanvel, à Hanvec. Cidessous, crèche isolée, lieu-dit Daoubors, commune de Landévennec



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 117 m³

Typologie : Ancien logis et crèche agricole. Fonction actuelle : ruine / bătiment de stockage

État de conservation : mauvais

Valeur patrimoniale : faible (bâtiment en ruine)



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 35 m3

Typologie : crèche agricole.

Fonction actuelle : bâtiment de stockage.

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : faible

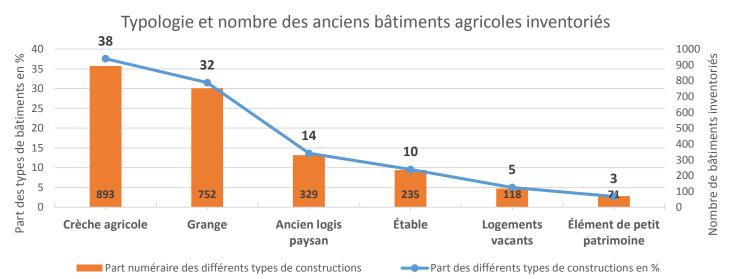
Intérêt pour le changement de destination : non (présence d'une exploitation agricole dans le hameau)

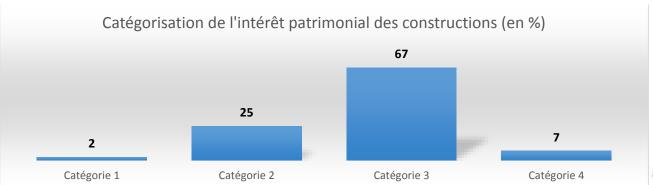




Les critères d'analyse : la valeur architecturale

- Éléments statistiques
 - ✓ Majorité de crèches et de granges,
 - ✓ Forte majorité d'ensembles bâtis (habitations / exploitations et corps de ferme).





25

/ fax : 02 98 43 21 88



Les critères d'analyse : le potentiel du bâti

- Le potentiel du bâti : estimation de la faisabilité d'un changement de destination
 - ✓ Prise en compte de la capacité à :
 - Raccorder la construction à la route,
 - Réaliser un assainissement individuel,
 - Présenter une division parcellaire relativement attrayante.

Exemple de bâtiment situé dans une forme urbaine peu attractive – pas de terrain disponible, vis-à-vis direct sur la route sur les 2 façades, lieudit Trovéoc, commune d'Argol





80/ Lieu-dit «Toul al Lann»

a) Localisation du lieu-dit

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



Les critères d'analyse : le développement des EnR

- Il s'agit ici de s'assurer qu'un changement de destination ne vienne pas restreindre davantage les aires existantes permettant l'installation et le développement des énergies renouvelables, via :
 - ✓ Le repeuplement d'un hameau « fantôme » aujourd'hui totalement inoccupé,
 - ✓ Un changement de destination portant sur un bâtiment complètement isolé.

b) Configuration du lieu-dit

80/ Lieu-dit «Toul al Lann»



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 150 m²

Typologie: ensemble habitation / exploitation

Fonction actuelle: bătiment inutilisé État de conservation : moven

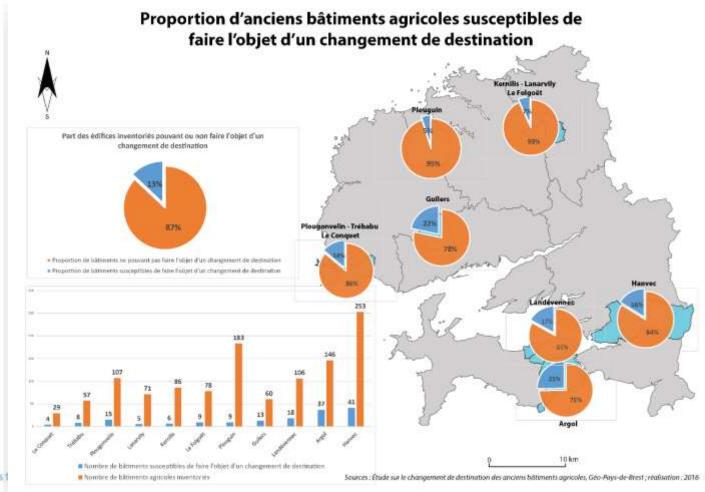
Valeur patrimoniale: forte - catigorie 2 - enemble habitation exploitation avec une maison et une grange à l'alignement

Intérêt pour le changement de destination : pas de nécessité de procédure de changement de destination - déjà considéré comme logement



Résultat des analyses

• L'application des critères patrimoniaux, d'impact sur l'activité agricole et de forme urbaine permet de définir les possibilités de changements de destination



Propositions pour le nouveau SCoT

 Le projet du nouveau SCoT vise à éviter l'abandon progressif par manque d'usage de bâtiments présentant un caractère de patrimoine architectural situés dans l'espace agricole ou naturel.

Ainsi, le nouveau SCoT offrirait aux PLU la possibilité d'autoriser le changement de destination de bâtiments en zone rural sous réserve :

- ✓ De ne pas nuire à l'activité agricole,
- ✓ De ne pas réduire le potentiel de développement des énergies renouvelables,
- ✓ De préserver les caractéristiques de patrimoine architectural des bâtiments concernés.

Bâtiments concernés :

- ✓ Les bâtiments présentant un intérêt au titre du patrimoine architectural,
- ✓ Les bâtiments pouvant être caractérisés de « constructions existantes » (au moins 3 murs debout et entiers),
- √ À condition de présenter un accès à la route et la capacité à réaliser un assainissement individuel aux normes

Conformément au Code de l'urbanisme, les PLU qui choisiraient de permettre le changement de destination de bâtiments devront les identifier (sur le règlement graphique).



Propositions pour le DOO

- Pour limiter l'impact sur les activités agricoles, seraient interdits :
 - ✓ Le changement de destination d'un ancien bâtiment en vue de devenir une unité d'habitation destinée à un tiers (non-agriculteur) à moins de 200m d'un bâtiment agricole en exploitation ou dont l'exploitation a cessé depuis moins de 5 ans
 - √ Tout changement de destination réduisant de plus de 500 m² les surfaces d'épandage.
- Pour limiter la diminution du potentiel de développement des énergies renouvelables, seraient interdits :
 - ✓ Le changement de destination d'un ancien bâtiment en vue de devenir une unité d'habitation dans les zones de potentiel de développement des EnR qui seront identifiées par le PLU
- Pour préserver les caractéristiques architecturales qui donnent au bâtiment son caractère patrimonial :
 - ✓ Le PLU devra s'assurer de la préservation des caractéristiques architecturales donnant au bâti son caractère de patrimoine architectural (prescriptions réglementaires).



Rendez-vous du SCoT 2016

Atelier





Exemple de réhabilitation d'une ancien grange ; lieu-dit Bodogat, commune d'Argol

Changements de destination dans l'espace agricole



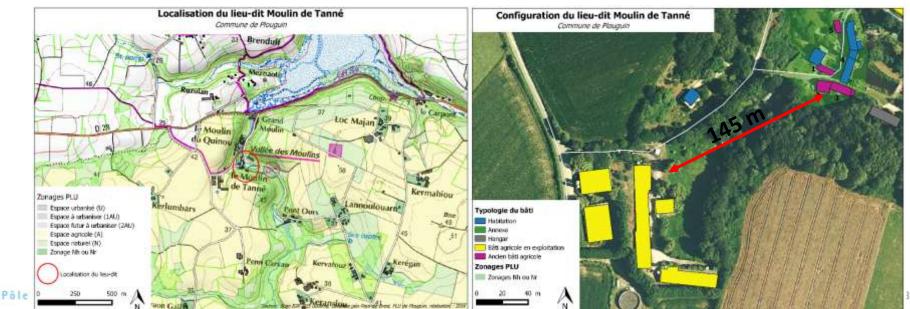
Sommaire

- Présentation de cas spécifiques :
 - ✓ Distance vis-à-vis de l'agriculture,
 - ✓ Les lieux dits comprenant un unique bâtiment agricole en exploitation,
 - ✓ L'impact sur l'épandage,
 - ✓ Les hameaux fantômes et le potentiel de développement des EnR,
 - La notion de ruine,
 - Anciens logis devant passer par un changement de destination,
 - Exemples de réhabilitations,
 - ✓ Illustrations des catégories patrimoniales 1 et 4,
 - ✓ Le potentiel du bâti,
 - ✓ Les maisons vacantes dans l'espace agricole.

Distance vis-à-vis de l'agriculture

- Les termes hameau, village et lieu-dit ne cadrent pas toutes les situations,
 - ✓ Afin de s'assurer qu'un changement de destination ne vienne pas impacter directement une exploitation agricole, nous proposons d'imposer une distance minimale de 200 mètres entre un bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination et un bâtiment agricole en exploitation,
 - ✓ Le but est d'empêcher la réhabilitation de bâtiments sous prétexte qu'ils soient situés administrativement parlant dans un lieu-dit voisin, tout en étant très proches d'une exploitation agricole en activité.

Localisation et configuration du lieu-dit Moulin de Tanné, commune de Plouguin



PÔLE MÉTROPOLITAIN



Distance vis-à-vis de l'agriculture

Détail des constructions, lieu-dit Moulin de Tanné, commune de Plouguin



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 89 m² Typologie: grange

Fonction actuelle: garage - bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 3



Bâtiment 1



Bâtiment 4



Bâtiment 5

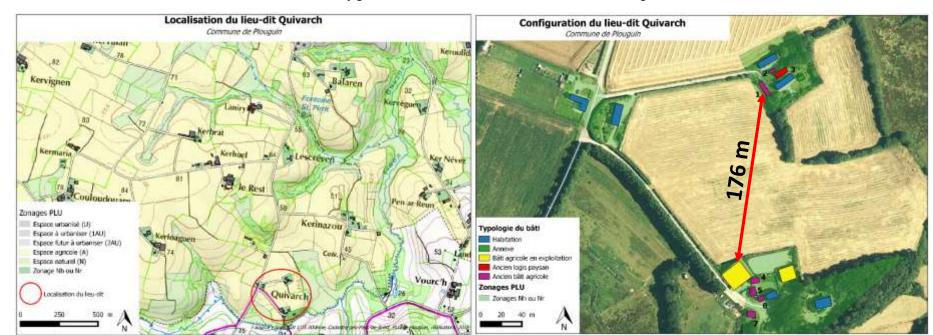


Pôle métropolitain du Pays de Brest / 18, rue Jean-Jaur

Distance vis-à-vis de l'agriculture

- L'application d'une distance minimale permet également de « protéger » des lieux dits ceinturés par d'autres lieux dits géographiquement très proches :
 - ✓ La distance minimale s'applique indifféremment de l'appartenance des constructions à un lieu-dit identifié.

Localisation et configuration du lieu-dit Quivarch, commune de Plouquin



Bâtiment 1 - Étable

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN



Distance vis-à-vis de l'agriculture

Détail des constructions, lieu-dit Quivarch, commune de Plouguin



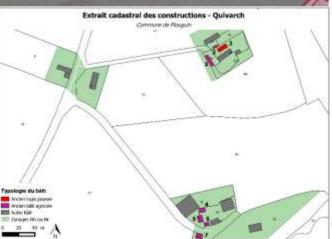
Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 64 m² Typologie : étable

Fonction actuelle: bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale: moyenne - catégorie 3



Bâtiment 2



Bâtiment 5



Bâtiment 7

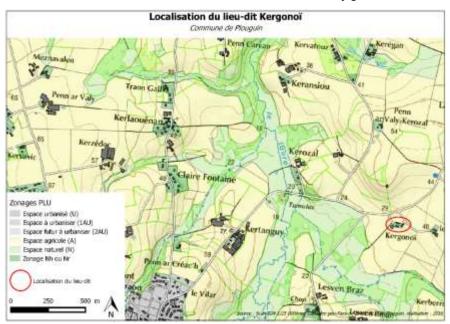


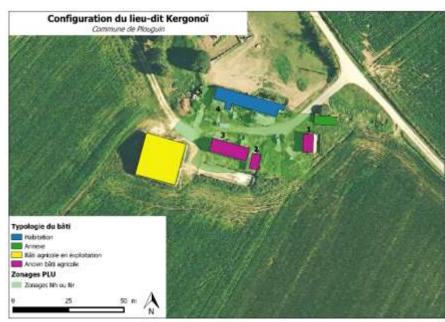
PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les lieux dits avec un seul bâtiment agricole exploité

- Lieux dits ne comprenant pas de siège d'exploitation, mais un unique bâtiment exploité par un agriculteur voisin :
 - Extension de la protection afin de ne pas contraindre l'exploitation du bâtiment,
 - Interdiction des changements de destination afin de préserver la fonctionnalité de l'activité agricole.
 - Exemple du lieu-dit Kergonoï, commune de Plouguin :

Localisation et configuration du lieu-dit Kergonoï, commune de Plouguin





PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les lieux dits avec un seul bâtiment agricole exploite

Båtiment 3 - Grange étable

Détail des constructions, lieu-dit Kergonoï, commune de Plouquin



Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 102 m² Typologie : grange étable

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégories 3 et 4



Bâtiment 1



Bâtiment 4



Bâtiment 5



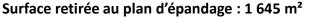
Pôle métropolitain du Pays de Brest / 18, rue Jean-Jaurès /

L'impact sur l'épandage

- Le degré d'impact d'un changement de destination sur le plan d'épandage est très variable, il dépend :
 - De la présence d'habitations occupées par des tiers,
 - De la position géographique de l'ancien bâtiment agricole par rapport aux contraintes déjà existantes.

Exemple de l'impact d'un changement de destination sur les lieux dits de Gernalin et de Ty Bisson, commune d'Hanvec







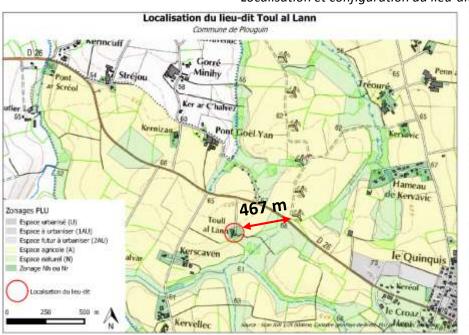
145 m²



Les hameaux fantômes

- Hameaux ne contenant aujourd'hui ni habitation ni activité économique (hors agriculture)
 - ✓ Impact potentiel fort sur le développement des énergies renouvelables,
 - ✓ Ainsi que sur les plans locaux d'épandage,
 - Exemple du lieu-dit Toul al Lann, commune de Plouguin :

Localisation et configuration du lieu-dit Toul al Lann, commune de Plouguin







Les hameaux fantômes

Détail des constructions, lieu-dit Toul al Lann, commune de Plouquin

Bâtiment 2 - Logement vacant



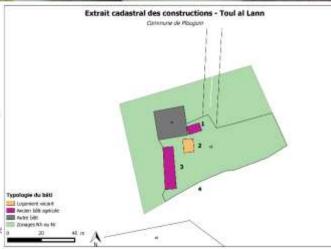
Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 150 m3

Typologie: ensemble habitation / exploitation Fonction actuelle: bâtiment inutilisé

État de conservation : moyen

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 2 - ensemble habitation exploitation



Bâtiment 1



Bâtiment 3



Bâtiment 4



- La loi interdit de rénover un bâtiment ne pouvant être caractérisé de « constructions existantes »
 - ✓ L'article L 111 23 du code de l'urbanisme déclare « la restauration d'un bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs peut être autorisée ».
 - ✓ Traduction de « essentiel des murs porteurs » par : au moins trois murs debout et entiers
 - ✓ Divers exemples :

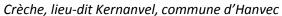
Écurie, lieu-dit Rosarglouet, commune d'Hanvec





PÔLE MÉTROPOLITAIN





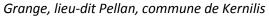




Grange, lieu-dit La Forêt, commune de Landévennec









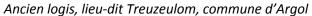


Crèche, lieu-dit Kernivinen, commune d'Argol













Ancien logis, lieu-dit Stang Eolen, commune d'Hanvec



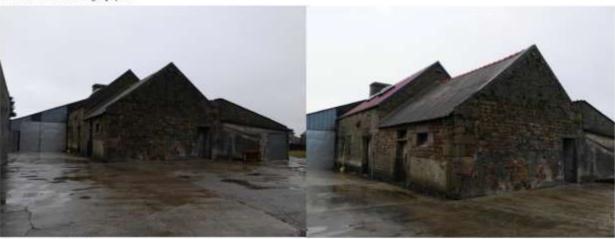


Les anciens logis paysans

- Anciennes maisons cumulant souvent les fonctions de crèche et d'habitation
 - Ne sont plus utilisées comme logement depuis très longtemps,
 - Ont souvent conservé une fonction agricole après avoir été habitées,
 - Sont donc considérées intégralement comme des bâtiments agricoles devant passer par une procédure de changement de destination afin d'être occupées à nouveau,
 - Exemples:

Båtiment 3 - Ancien logis paysan





Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 56 m2

Typologie : ensemble d'un logement et d'une crèche à l'alignement

Fonction actuelle : bâtiments de stockage

Etat de conservation : bon

Valeur patrimoniale: moyenne - catégorie 2 - ensemble habitation / exploitation

Ancien logis paysan,



Les anciens logis paysans

Ancien logis paysan, lieu-dit Lescoat, commune de Plouguin

Bâtiment 5 - Ancien logis paysan



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 118 m²

Typologie: ancien logis mixte

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 2 - logis mixte



Illustration de la catégorie 1

- La catégorie patrimoniale n°1 regroupe tous les édifices dits « nobles »
 - ✓ Ces bâtiments comprennent :
 - Les demeures d'anciens nobles, bourgeois ou riches marchands,
 - Mais aussi les dépendances souvent situées autour du domaine principale

Localisation et configuration du lieu-dit Lesven Braz, commune de Plouquin

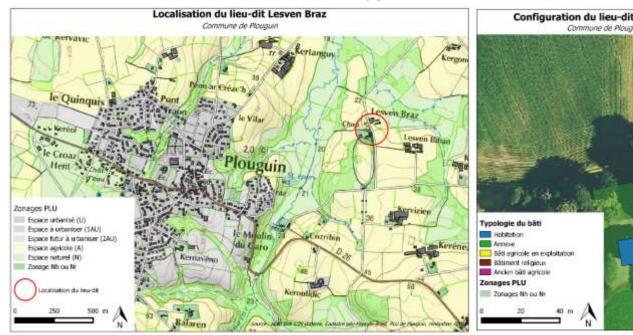




Illustration de la catégorie 1

Détail des constructions, lieu-dit Lesven Braz, commune de Plouquin



Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 291 m² Typologie : écurie

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 1 - dépendance d'un ensemble seigneurial



Bâtiment 1



Bâtiment 3





Illustration de la catégorie 1

- Certaines de ces constructions sont isolées et détachées d'un ensemble dit « seigneurial »
 - On reconnaît toutefois les constructions entrant dans cette catégorie par :
 - Une utilisation bien plus forte de matériaux « nobles » (comme les pierres de taille par exemple),
 - Un degré de complexité architectural largement supérieur à la moyenne,
 - Exemple du lieu-dit Carman, à Kernilis :

Localisation et configuration du lieu-dit Kerlubridic, commune de Guilers

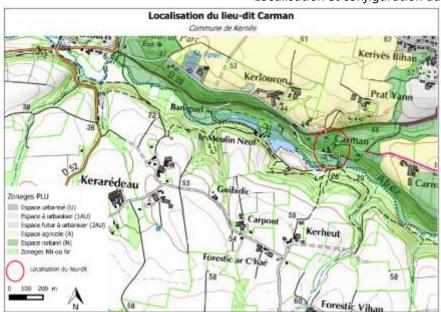
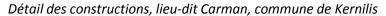






Illustration de la catégorie 1







Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 50 m2

Typologie : logis indépendant

Fonction actuelle : bâtiment à l'abandon

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 1

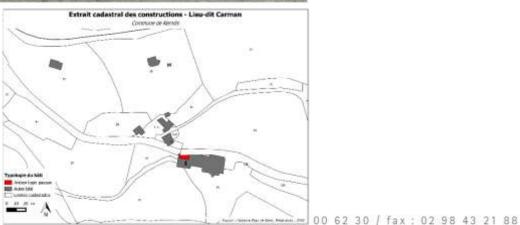




Illustration de la catégorie 1

- La plupart du temps, ce type de constructions se trouve mêlé dans un ensemble cohérent et unifié
 - ✓ Exemple du lieu-dit Kerventuric, commune de Plouguin :

Localisation et configuration du lieu-dit Kerventuric, commune de Plouguin

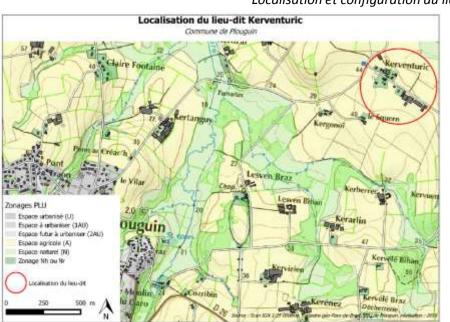






Illustration de la catégorie 1

Détail des constructions, lieu-dit Kerventuric, commune de Plouquin

Bâtiment 1 - Ancien logis



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 52 m²

Typologie : ancien logis indépendant

Fonction actuelle: rénové et toujours utilisé comme logement

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 1

Typologie du tatel

Typologie du tatel

Accommende Principal

Acco

Vue sur l'unité d'habitation



Bâtiment 3



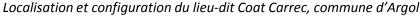
Bâtiment 4





Illustration de la catégorie 4

- Cette catégorie regroupe toutes les constructions présentant des caractéristiques architecturales rares sans pour autant appartenir aux bâtiments dits « nobles »,
 - ✓ Ce sont principalement des modèles évolués de typologies courantes :
 - Grange étable,
 - Grange seigneuriale (avec une ouverture en façade principale ou entourée de pierres de taille),
 - Crèche à étage cumulant les fonctions d'étable et de grenier.



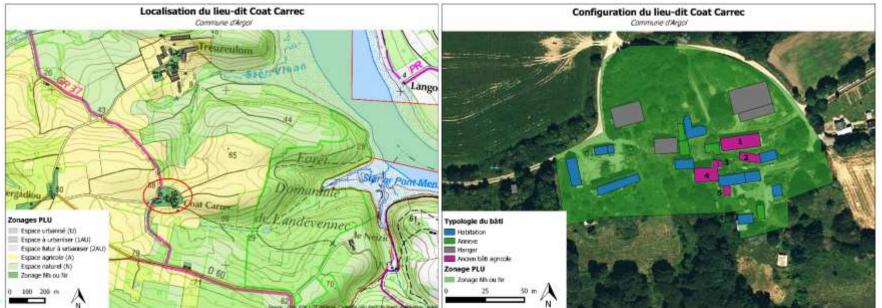




Illustration de la catégorie 4

Détail des constructions, lieu-dit Coat Carrec, commune d'Argol

Bâtiment 1 - Grange étable





Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 206 m²

Typologie : grange étable

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 4 - modèle évolué de la grange étable

Extrait cadastral des constructions - Lieu-dit Coat Carrec

Common object

Application of the construction of the construction

Bâtiment 2



Bâtiment 3



Bâtiment 4

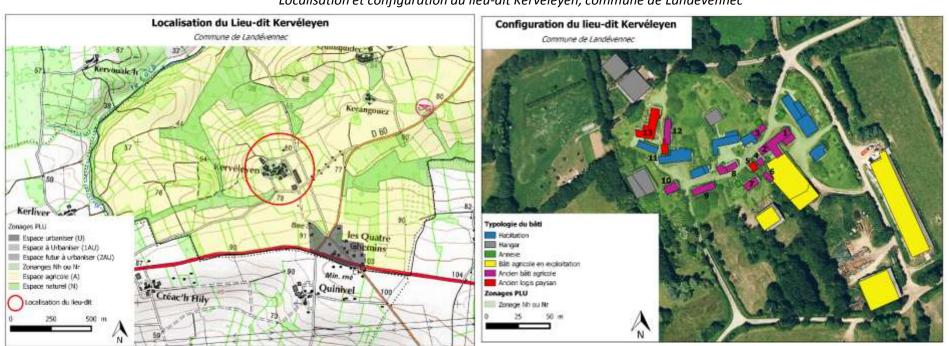




Illustration de la catégorie 4

✓ Autre exemple : lieu-dit Kervéleyen, commune de Landévennec

Localisation et configuration du lieu-dit Kervéleyen, commune de Landévennec



PÔLE MÉTROPOLITAIN



Illustration de la catégorie 4

Détail des constructions, lieu-dit Kervéleyen, commune de Landévennec



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 84 m2

Typologie : grange - étable

Fonction actuelle: bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 4





Bâtiment 1



Bâtiment 4



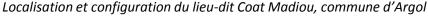
Bâtiment 13

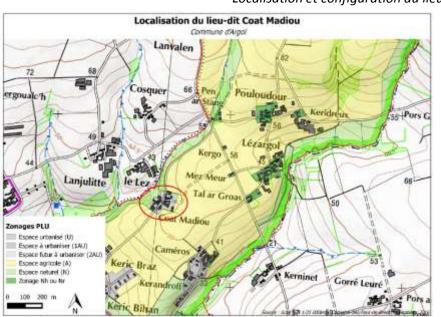




Exemples de réhabilitations

- De nombreux exemples d'anciens bâtiments agricoles rénovés en logements sont visibles sur le territoire,
 - ✓ Certains exemples se montrent très respectueux de la forme originale des constructions,
 - ✓ D'autres moins...
 - ✓ Le but du SCoT est de faire en sorte que soient conservés les éléments architecturaux définissant la valeur patrimoniale des constructions rénovées sous forme de logements.







PÔLE MÉTROPOLITAIN



Exemples de réhabilitations

Bâtiment 7 - Corps de ferme linéaire

Détail des constructions, lieu-dit Coat Madiou, commune d'Argol

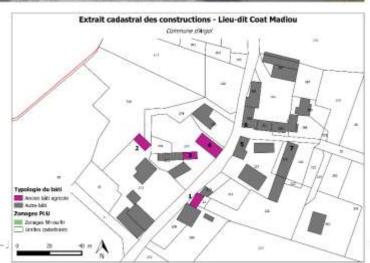


Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 249 m²

Typologie : corps de ferme linéaire Fonction actuelle : habitation État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 3 - corps de ferme linéaire



Bâtiment 5





Bâtiment 4

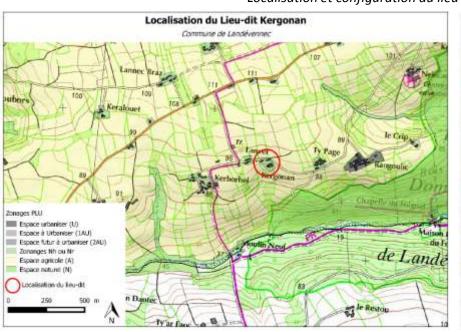


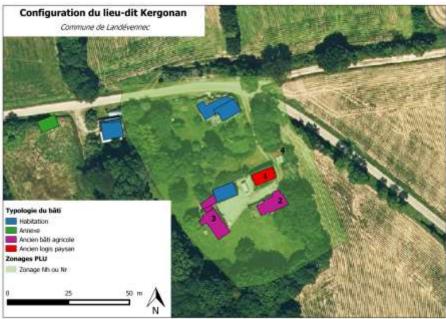


Exemples de réhabilitations

Exemple d'une rénovation conservant mal les caractéristiques du bâti

Localisation et configuration du lieu-dit Kergonan, commune de Landévennec







Exemples de réhabilitations

Bâtiment 3 - Grange

Détail des constructions, lieu-dit Kergonan , commune de Landévennec



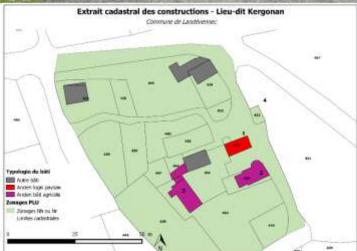
Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 99 m³ Typologie: grange

Fonction actuelle: pièces d'habitations

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : faible - bâtiment largement transformé



Bâtiment 1



Bâtiment 2



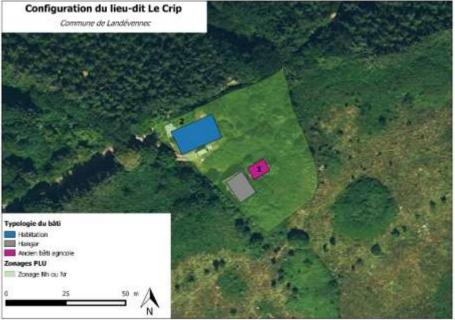


Exemples de réhabilitations

• Exemple d'intégration à un logement existant, sous la forme d'extension habitée

Localisation et configuration du lieu-dit Le Crip, commune de Landévennec





PÔLE MÉTROPOLITAIN

Pays de Brest

Exemples de réhabilitations

Détail des constructions, lieu-dit Le Crip , commune de Landévennec

Bâtiment 2 - Grange



Vue sur l'unité d'habitation



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 45 m² Typologie: grange

Fonction actuelle: extension d'habitation

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte- catégorie 2 - habitation / exploitation



Bâtiment 1



Pôle métropolitain du Pays de Brest / 18, rue Jean-Jaur

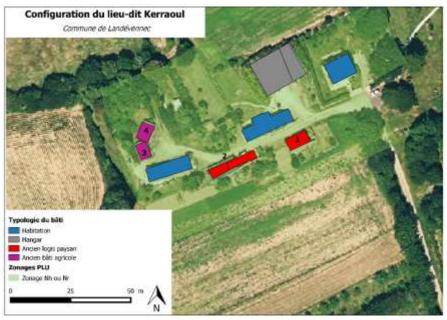


Exemples de réhabilitations

- Double exemple de réhabilitations d'anciens logis paysans,
 - ✓ Lieu-dit Kerraoul, commune de Landévennec

Localisation et configuration du lieu-dit Kerraoul, commune de Landévennec





Exemples de réhabilitations

Détail des constructions, lieu-dit Kerraoul, commune de Landévennec

Båtiment 1 - Logis paysan



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 47 m2

Typologie : logis indépendant

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte - catégorie 2 - logis paysan indépendant

Extrait cadastral des constructions - Lieu-dit Kerraoul

Commune de Lacablemae

Trodigée du lair

Fant tiel

Constitute de lacablemae

Trodigée du lair

Constitute de lacablemae

Trodigée du lair

Constitute de lacablemae

Trodigée du lair

Constitute de la con

Bâtiment 2



Bâtiments 3 et 4



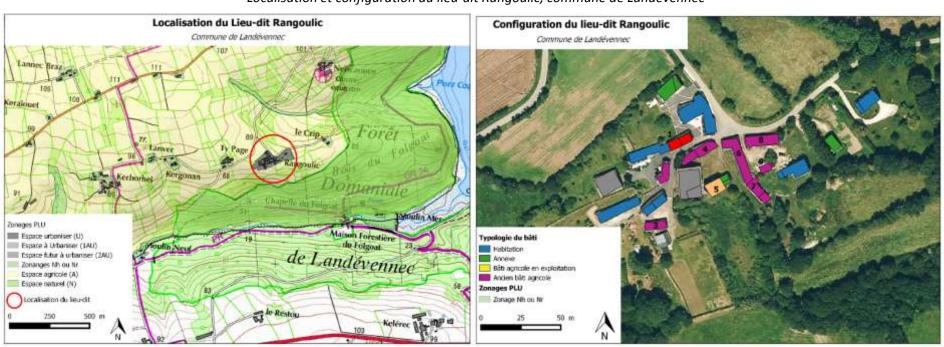
Pôle métropolitain du Pays de Brest / 18, rue Jean-Jaurè



Exemples de réhabilitations

- De nombreux anciens bâtiments agricoles ont été rénovés en annexes d'unités d'habitation (garage, abri de jardin, etc.),
- D'autres l'ont été sous forme de résidences hôtelières (gîtes).

Localisation et configuration du lieu-dit Rangoulic, commune de Landévennec



PÔLE MÉTROPOLITAIN

Pays de Brest

Exemples de réhabilitations

Détail des constructions, lieu-dit Rangoulic, commune de Landévennec





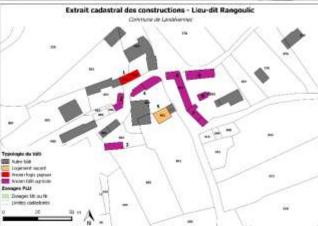
Superficie: 61 m2

Typologie : double granges accolées

Fonction actuelle : garage automobile et stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale : forte- catégorie 3 - corps de ferme en ordre dispersé



Bâtiment 1



Bâtiment 3





Exemples de réhabilitations

Détail des constructions, lieu-dit Rangoulic, commune de Landévennec

Bâtiment 9 - Grange

Bâtiment 8







Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 134 m²
Typologie : grange
Fonction actuelle : gite
État de conservation : bon

Valeur patrimoniale: moyenne - catégorie 3



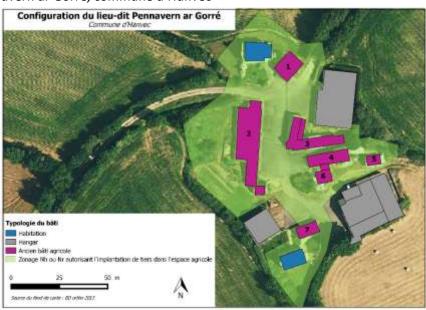


Les grands ensembles bâtis

- Certains ensembles constituent au cadastre une entité unique de très grande surface
 - Forte difficulté de revente,
 - Coût très important de rénovation,
 - ✓ Coût important à la division (rénovation des constructions, changement de destination des dépendances, installations électriques et d'eau courante indépendantes, etc.).
 - Exemple du lieu-dit Pennavern ar Gorré, commune d'Hanvec :

Localisation et configuration du lieu-dit Pennavern ar Gorré, commune d'Hanvec





PÔLE MÉTROPOLITAIN



Les grands ensembles bâtis

Détail des constructions, lieu-dit Pennavern ar Gorré, commune d'Hanvec

Bâtiment 2 - Corps de ferme linéaire



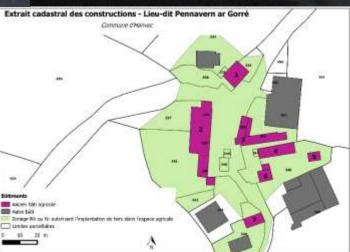
Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 441 m²

Typologie : Ancien corps de ferme linéaire Fonction actuelle : bâtiments de stockage

État de conservation : moyen

Valeur patrimoniale : forte (forme du hameau en rangées)



Bâtiment 3



Bâtiment 4





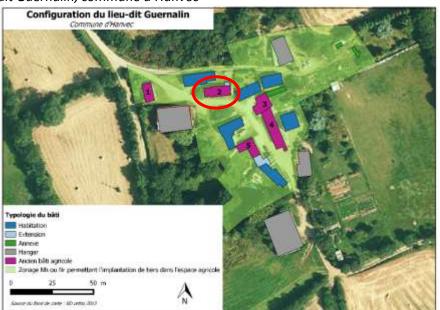
Pôle métropolitain du Pays de Brest / 18, ru

Le potentiel du bâti

- Tous les anciens bâtiments agricoles ne se prêtent pas au changement de destination,
 - ✓ La constitution d'un lot habité suppose plusieurs éléments :
 - Un accès à la route,
 - Aux différents réseaux (eau, électricité, téléphonie, etc.),
 - La constitution d'une parcelle de terrain suffisante pour réaliser un assainissement individuel et pour constituer un bien attractif

Localisation et configuration du lieu-dit Guernalin, commune d'Hanvec





PÔLE MÉTROPOLITAIN



Le potentiel du bâti

Détail des constructions, lieu-dit Guernalin, commune d'Hanvec

Bâtiment 2 - Logis mixte



Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 93 m²

Typologie: Ancienne logis mixte.

Fonction actuelle : bâtiment de stockage.

État de conservation : bon



Bâtiment 1



Bâtiment 3



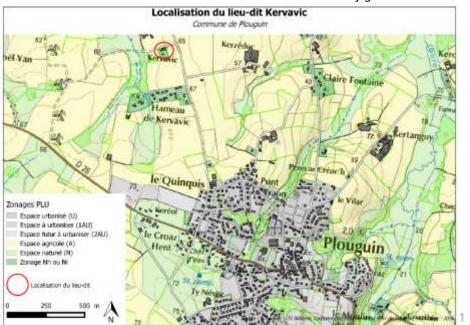


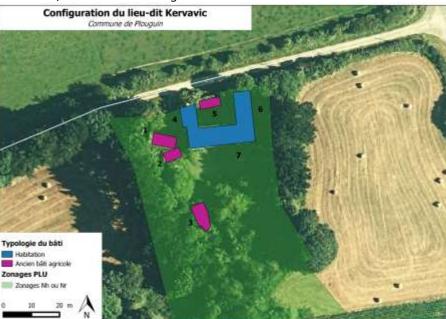


Le potentiel du bâti

- Certains lieux dits sont constitués d'un seul corps de ferme, difficilement divisible
 - √ la plupart du temps, la création d'une nouvelle propriété apparaît peu probable, du fait :
 - De la forte imbrication des bâtiments,
 - De la difficulté à réaliser pour chaque bien un accès à la route,
 - De la difficulté à réaliser un parcellaire permettant un assainissement individuel aux normes.
 - Exemple du lieu-dit Kervavic à Plouguin

Localisation et configuration du lieu-dit Kervavic, commune de Plouguin







Le potentiel du bâti

Détail des constructions, lieu-dit Kervavic, commune de Plouguin

Bâtiment 7 - Grange



Fiche d'identité du bâti :

Superficie : 53 m² Typologie : grange

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : moyen

Valeur patrimoniale : forte - dépendance isolée d'un corps de ferme fermé



Bâtiment 4



Bâtiment 6



Bâtiment 3



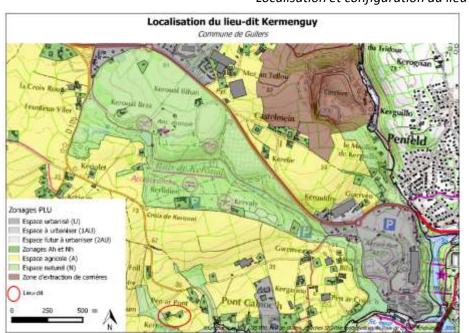
Pôle métropolitain du Pays de Brest / 18, rue Jean-Jaurès

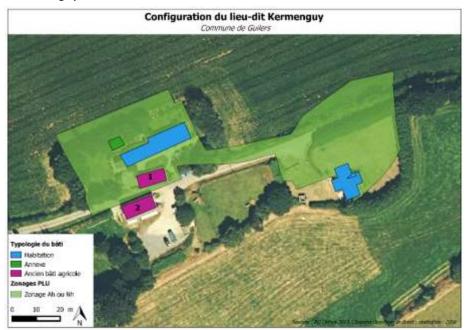


Le potentiel du bâti

- Dans certaines situations, les anciens bâtiments ne disposent pas de terrain propre,
 - ✓ Ils sont souvent ceinturés par des éléments empêchant un découpage parcellaire isolant un seul édifice,
 - Exemple du lieu-dit Kermenguy, à Guilers :

Localisation et configuration du lieu-dit Kermenguy, commune de Guilers







Le potentiel du bâti

Détail des constructions, lieu-dit Kermenguy, commune de Guilers

Bâtiment 1 - Crèche agricole



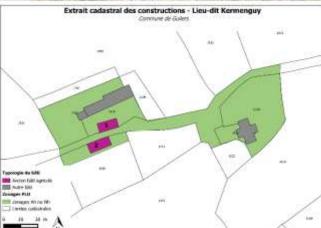
Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 63 m²

Typologie : crêche agricole

Fonction actuelle: bâtiment de stockage

État de conservation : bon



Bâtiment 2



Vue sur les deux bâtiments

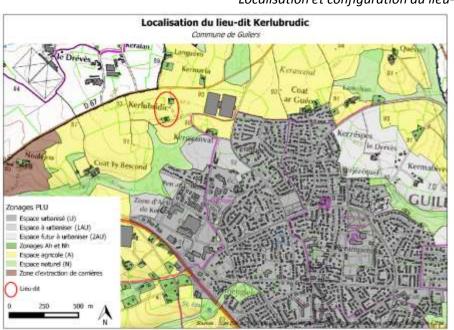


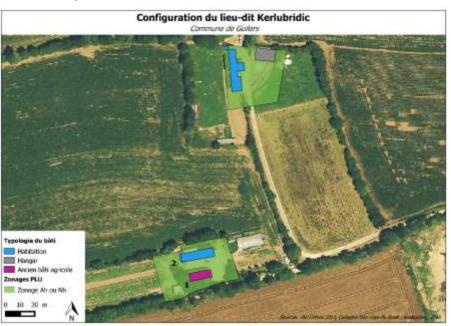


Le potentiel du bâti

• Autre exemple : lieu-dit Kerlubridic, commune de Guilers

Localisation et configuration du lieu-dit Kerlubridic, commune de Guilers





Le potentiel du bâti

Détail des constructions, lieu-dit Kerlubridic, commune de Guilers





Bâtiment 2



Fiche d'identité du bâti :

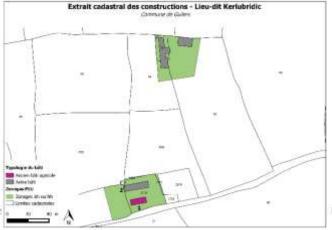
Superficie: 82 m2

Typologie: crèche agricole

Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : moyen

Valeur patrimoniale: moyenne - catégorie 3



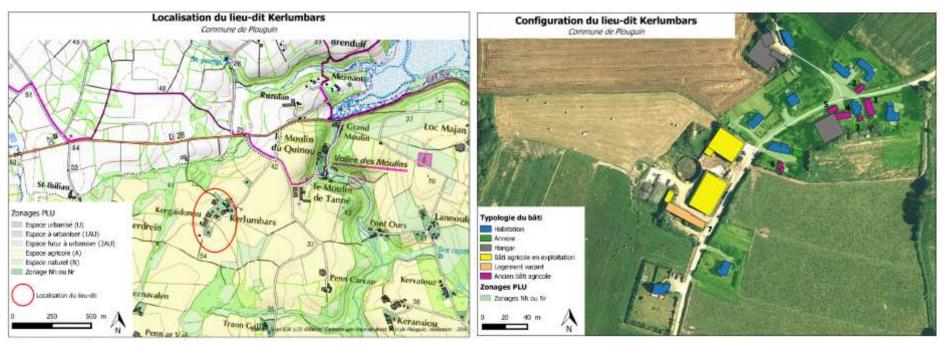
00 62 30 / fax: 02 98 43 21 88





- On constate une certaine vacance des habitations dans l'espace agricole,
 - ✓ Cependant, de nombreuses maisons vides correspondent à d'anciennes résidences d'agriculteurs, situées directement au contact de l'outil de production actuel,
 - ✓ La réutilisation de ces constructions, au moins à court terme, ne paraît pas envisageable (ni même souhaitable).

Localisation et configuration du lieu-dit Kerlumbars, commune de Plouguin



Bâtiment 7 - Logement vacant

Pays de Brest

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les maisons vacantes dans l'espace agricole





Fiche d'identité du bâti :

Superficie: 273 m2

Typologie: Ensemble habitation / exploitation Fonction actuelle : bâtiment de stockage

État de conservation : bon

Valeur patrimoniale: forte - catégorie 2 - ensemble habitation / exploitation



Bâtiment 1



Bâtiment 2



Bâtiment 4

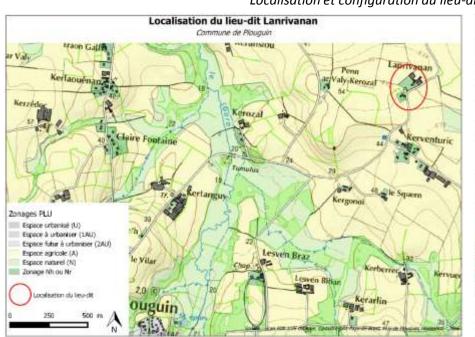






✓ Autre exemple : lieu-dit Lanrivanan, commune de Plouguin

Localisation et configuration du lieu-dit Lanrivanan, commune de Plouguin



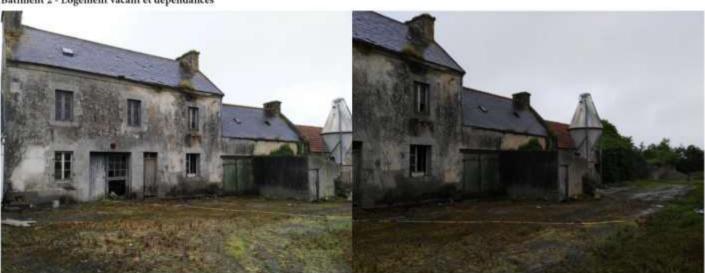


PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les maisons vacantes dans l'espace agricole

Détail des constructions, lieu-dit Lanrivanan, commune de Plouguin

Bâtiment 2 - Logement vacant et dépendances



Bâtiment 2



Fiche d'identité du bâti :

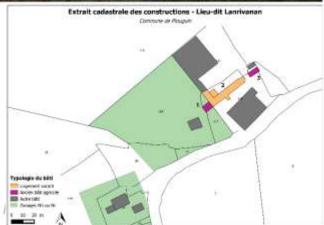
Superficie: 311 m2

Typologie : logement vacant et trois dépendances à l'alignement

Fonction actuelle: bâtiments de stockage

État de conservation : moyen

Valeur patrimoniale: forte - catégorie 3 - corps de ferme linéaire



Bâtiment 3



00 62 30 / fax: 02 98 43 21 88



Merci de votre attention